

Privilège

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, puisque le ministre responsable des Affaires constitutionnelles est absent, je tiens à m'informer auprès de lui de la nature exacte de ses échanges avec les organisations nationales.

D'après ce que je sais, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles aurait rencontré les chefs autochtones et leur aurait offert de se consacrer entièrement une des conférences aux questions autochtones. Apparemment, ils auraient rejeté cette proposition.

Mme Blondin: Non, c'est lui qui l'a rejetée.

M. Mulroney: La députée dit que c'est le ministre qui a refusé. D'après ce que je sais, le ministre n'a pas rejeté cette idée.

Mme Blondin: Votre ministre vous ment.

M. le Président: Cette affirmation est tout à fait inacceptable. Je crois que nous devons poursuivre.

Des voix: Retirez vos paroles.

* * *

[Français]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'exploration minière au Québec est en chute libre depuis plusieurs mois, et l'Association des prospecteurs du Québec tente une fois encore, avant le dépôt du Budget, de convaincre Ottawa de ramener les incitatifs fiscaux au Canada.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui s'il a l'intention de mettre en place de nouvelles mesures afin de relancer l'exploration minière au Canada et au Québec?

• (1500)

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier le député pour ses efforts constants à l'appui de l'industrie minière, industrie très importante au Canada, dont la valeur s'élève à environ 25 milliards de dollars et qui génère quelque 400 000 emplois. Je partage son inquiétude.

On a tenu des réunions avec les associations minières. Je crois savoir qu'on étudie les suggestions très valables présentées par ces associations dans le cadre d'un processus interministériel permanent faisant appel aux ministères des Finances, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Emploi et de l'Immigration et de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

M. le Président: J'aimerais attirer l'attention de la Chambre et de la députée de Western Arctic sur un incident qui vient de se produire.

Pendant que le premier ministre répondait à la question que lui avait posée la députée de Western Arctic, cette dernière a dit de façon très audible que son ministre, elle voulait dire le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, avait menti au premier ministre.

J'ai quand même donné la parole au député suivant car le temps avançait, mais cette allégation n'est pas de mise ici. Je sais bien que la députée n'avait pas la parole, mais ça ne change rien, ce qu'elle a dit était parfaitement audible et je lui demanderais de bien vouloir retirer ses paroles.

Mme Blondin: Monsieur le Président, je retire ce que j'ai dit.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question de privilège a trait au dépôt à la Chambre des communes, le 19 juin 1990, d'un rapport du Comité permanent des affaires autochtones. Le comité avait alors recommandé à la Chambre et au gouvernement qu'on présente des excuses aux Inuit du nord du Québec qui ont été déportés à Grise Fjord dans le Grand Nord, qu'on les indemnise et qu'on leur témoigne reconnaissance pour leur contribution.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre, le comité avait demandé que le gouvernement lui réponde dans le délai prescrit, qui est de 150 jours. Le Président se souvient sans doute que, en réponse au